



InfOSTAGIAIRES

La lettre d'info du secteur Entrée dans le métier du SNES Créteil

édito

En mai, il faut s'organiser !

Face à l'élaboration et l'adoption à marche forcée de la mal nommée loi Blanquer pour « une école de de la confiance » et de la réforme du baccalauréat, le troisième trimestre a vu émerger des mobilisations d'ampleur au sein des établissements scolaires. Bien décidé à poursuivre sa casse méthodique du service public d'éducation, le gouvernement, quoique déstabilisé par la grogne grandissante des personnels et des parents, continue sur la lancée comme en attestent les déclarations vagues mais alarmantes de Macron sur une prochaine refonte du métier d'enseignant.e.

Dès septembre prochain, les élèves de première essuieront les plâtres du baccalauréat nouvelle version, plus nombreux dans les classes, moins accompagné.e.s, et davantage en proie à une sélection drastique à tous les étages. Mais le ministère ne s'arrête pas là : dès la rentrée, 800 étudiant.e.s en pré-professionnalisation dont les missions ne sont pas encore dessinées arriveront dans les établissements pour boucher les trous et compenser les défaillances du système en parallèle de leurs études. Enfin, c'est toute la fonction publique qui se trouve menacée par les annonces de suppression de postes en masse, promettant une forte dégradation de nos conditions de travail et l'affaiblissement de nos droits.

Il est donc déterminant de continuer et d'amplifier la mobilisation et le refus de cette logique délétère, notamment lors de la grève unitaire et interprofessionnelle du 9 mai pour la défense du service public, et lors de la grande manifestation parisienne du 18 mai contre le projet Blanquer.

Mais la fin de l'année scolaire est aussi, pour vous stagiaires, l'occasion de préparer leur année de titularisation : de l'inspection au jury de titularisation en passant par l'information pour demander les primes auxquelles tu auras accès, le SNES et ses militant.e.s sont là pour vous accompagner dans ces étapes (pages 2 et 3). N'hésitez pas à nous contacter pour aborder ces moments le plus sereinement possible, mais pensez également à te syndiquer pour renforcer le poids de l'organisation et lui permettre de mener à bien ses missions auprès des collègues. C'est seulement collectivement que nous pourrions renforcer notre poids, protéger nos acquis et en obtenir de nouveaux !

MEFIONS-NOUS DE L'ECOLE DE LA « CONFIANCE » !



TOU-TE-S EN GREVE JEUDI 9 MAI

Une question ? contactez-nous !

à l'adresse mail stagiaires@creteil.snes.edu
ou au 06 95 47 01 40

p.2 : Prof ou CPE néo-titulaire :
préparer l'année prochaine

p.3 : mobilisations de mai,
décret 2^e heure sup

p.3-4 : Tout savoir sur la
titularisation



Retrouvez-nous sur Facebook :
[Stagiaires Snes Créteil](https://www.facebook.com/stagiaires.snes.creteil)

Twitter : @SnesFsuCreteil

PROF ou CPE néo-titulaire : préparer l'année prochaine

ARRIVER DANS SON NOUVEL ETABLISSEMENT

Les résultats des affectations à l'intra, pour Créteil, seront disponibles à partir du 11 juin. Si tu es affecté.e sur poste fixe, tu pourras émettre des préférences quant aux niveaux que tu souhaites et à tes préférences d'emploi du temps. Contacte au plus vite l'établissement que tu as obtenu afin de formuler tes vœux, faire connaissance avec tes futur.e.s collègues et savoir quelles classes tu auras. Il est parfois possible, avec l'accord de ta/ton chef.fe d'établissement actuel.le, d'assister exceptionnellement aux réunions de préparation de la rentrée prochaine dans ton nouvel établissement. Dès la rentrée, vérifie ta ventilation de service (VS) qui doit correspondre au nombre d'heures hebdomadaires associé à tes classes.

L'ACTION SOCIALE, LES AIDES

➤ La prime d'entrée dans le métier :

Versée automatiquement à l'ensemble des collègues n'ayant pas exercé auparavant de fonction d'enseignement, d'éducation ou d'orientation pendant une durée supérieure ou égale à 3 mois, son montant est de 1500€, le versement se fait en deux fois 750€ (novembre et février).

➤ La prime spéciale d'installation :

(si tu ne l'as pas déjà demandée cette année)

D'un montant de 2055€ brut, cette prime se demande auprès de son secrétariat de direction avec un arrêté de titularisation (si tu arrives d'une autre académie). Attention ! Les agrégé.e.s ne peuvent pas en bénéficier (dépassement du seuil).

➤ La prime d'activité :

Selon ta situation, tu peux peut-être bénéficier de cette prime (moins d'1,5 SMIC si célibataire, moins d'1,8 SMIC si célibataire avec enfant, ...).

Il faut la demander sur le site de la CAF tous les 3 mois. Toutes les informations sont sur le site du SNES Créteil, dans l'onglet « Les Stagiaires ».

ET SI J'OBTIENS UN POSTE DE

TITULAIRE SUR ZONE DE REMPLACEMENT (TZR) ?

Le 15 juin, tu connaîtras ton affectation sur poste fixe ou sur Zone de Remplacement (ZR). Il faudra alors faire des préférences de manières tardives, par mail, à ta DPE. N'hésite pas à nous contacter à tZR@creteil.snes.edu pour connaître et faire valoir tes droits. (déplacements, affectations sur plusieurs établissements, indemnités, etc...). La majorité des affectations sur ZR se fera lors du groupe de travail du 9 au 12 juillet. N'hésite pas à contacter les commissaires paritaires du SNES-FSU.

SE DEFENDRE, S'ORGANISER ET S'IMPLIQUER DANS SON ETABLISSEMENT ET SON METIER

Dans la plupart des établissements, un.e référent.e SNES-FSU, le ou la « S1 », organise l'activité syndicale (notamment les heures d'information syndicale : tu as droit à une heure par mois sur ton service). Les enjeux, à l'échelle d'un établissement peuvent être nombreux (projets « pédagogiques » imposés, organisation des enseignements, répartition des moyens, représentation au conseil d'administration...). Pour échanger et se former avec des collègues d'autres établissements, **le SNES organise un stage « agir, militer dans son établissement » dès début octobre**. N'hésite pas à t'y inscrire !

Par ailleurs, l'ensemble des enseignant.e.s bénéficie d'un droit à la « formation syndicale ». Tu as droit à 12 journées maximum dans l'année à ce titre. Les stages proposés par le SNES-FSU sont nombreux et très divers : droits des fonctionnaires, statut de la fonction publique, mémoire militante. Ces formations peuvent être l'occasion de continuer la réflexion sur son métier et son statut, alors que presque tout dispositif de formation a été supprimé pour les néo-titulaires.

➤ Les prestations sociales :

Des prestations pour le logement et l'installation des personnels, la garde et les vacances des enfants existent. Elles sont prises en charge par l'Education nationale ou la fonction publique en général.

La FSU et ses syndicats nationaux, en t'informant et en participant aux instances d'action sociale (CAAS, SRIAS...), se battent pour développer les prestations, augmenter les montants, les Quotients Familiaux et indices de référence.

Pour bénéficier de ces prestations adresse-toi à la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat - DAMESOP 2 : 01.57.02.68.75 ou ce.damesop@ac-creteil.fr ou va sur le site du Rectorat de Créteil : <http://www.ac-creteil.fr/pid32948/l-action-sociale.html> pour obtenir un formulaire de demande.

UN MOIS DE MAI COMBATIF

Face à une offensive globale contre tous les acquis de démocratisation scolaire et contre les droits des fonctionnaires, l'heure est à la riposte. Voici donc quelques dates pour rendre coup pour coup dans les semaines qui viennent :

- 1^{er} mai : manifestation unitaire à Paris, au départ de Montparnasse à 14h
- 9 mai : grève à l'appel de tous les syndicats pour contrer la réforme de la fonction publique
- 15 mai : mobilisation pour les AESH, pour qu'elles et ils aient enfin un vrai statut
- 18 mai : grande manifestation nationale pour défendre l'École, face à la réforme du lycée et la loi Blanquer
- En juin : le SNES consulte jusqu'au 7 mai ses adhérent-es au sujet d'une modalité d'action inédite, la grève du bac.

A bientôt dans la rue !

2^e HEURE SUP : NON MERCI, AUGMENTEZ PLUTÔT NOS SALAIRES !

Le 13 avril dernier, le décret qui fait passer de 1 à 2 le nombre d'heures supplémentaires « non refusables » pour les professeur-es est paru au Bulletin Officiel.

S'agit-il comme le prétendent Macron et Blanquer de répondre à la légitime demande de revalorisation salariale des enseignant-es ? Absolument pas : il n'est pas question ici d'un acquis social nouveau mais bien d'une régression, d'une limitation de notre droit à choisir de ne pas travailler plus que de raison. Il faut également rappeler qu'une heure supplémentaire coûte bien moins cher à l'Etat que l'équivalent en postes.

Cette mesure vise donc à réduire le nombre de fonctionnaires, à faire des économies budgétaires et à nous imposer de travailler encore plus alors que nos conditions de travail sont déjà dégradées. A l'opposé, ce qu'il faudrait c'est avant tout dégeler le point d'indice et rattraper le pouvoir d'achat perdu ces 30 dernières années.

TOUT SAVOIR SUR LA TITULARISATION

Calendrier des opérations

- inspection des stagiaires (facultative, vous ne serez pas tou-te-s inspecté-e-s) : à compter de début mars et jusqu'à mi-mai
- rapports définitifs des tuteurs-trices et des chefs d'établissements remis à l'inspection : fin mai
- entretiens avec le jury pour les stagiaires dont la non-titularisation est évoquée : à partir de mi-juin (pour une dizaine de jours environ)
- affichage des listes de titularisation : l'affichage des listes de titularisation est réalisé après signature des PV par la rectrice (début juillet en général)

Statistiques juin 2018 (certifié-e-s)

Stagiaires titularisé-e-s	776	88,5 %
En prolongation	56	6,4 %
<i>Convoqué-e-s par le jury</i>	80	
En renouvellement	29	3,3 %
Licencié-e-s après une première année	9	1 %
Licencié-e-s après une seconde année	7	0,8 %

Si vous êtes certifié-e-s ou CPE

Vous êtes évalué-e sur la base de 3 avis : celui du chef d'établissement, celui de l'ESPE et celui de l'inspecteur (qui contient l'avis du tuteur). Si l'un au moins de ces trois avis est défavorable à la titularisation, vous serez convoqué-e par le jury qui décidera en dernière instance s'il vous titularise, s'il vous place en renouvellement ou s'il vous licencie (ce dernier cas est heureusement très rare)

Dès que vous recevez la convocation devant le jury, vous pouvez accéder à l'ensemble de votre dossier et donc des différents avis. Cela vous permettra de préparer l'entretien : pendant une quinzaine de minutes devant le jury composé de 3 à 6 personnes (inspecteurs, formateurs, chefs d'établissement) vous ferez le bilan de votre année de stage avec honnêteté mais en montrant en quoi vos pratiques ont évolué positivement au cours de l'année, de façon à ce que le jury se décide à vous titulariser.

IMPORTANT : si vous êtes convoqué-e par le jury, contactez-nous afin que nous puissions vous recevoir et vous aider à préparer cet entretien, comme nous le faisons chaque année à cette période. Au téléphone au 06.95.47.01.40 ou par mail à : stagiaires@creteil.snes.edu

Si vous êtes agrégé-e

Comme pour les certifié-e-s, il y a trois avis (chef, inspecteur, ESPE) mais c'est un inspecteur et non un jury qui évalue seul l'année de stage. Cet avis est alors soumis à une Commission Paritaire (dans laquelle siègent pour moitié des élu-e-s du personnel, dont une majorité d'élu-e-s SNES-Fsu) puis la décision est prise par la rectrice en tenant compte de cet avis.

Si vous êtes agrégé-e et que vous pensez que vous ne serez pas titularisé-e, contactez les élu-es SNES en Commission Paritaire afin de défendre votre dossier : stagiaires@creteil.snes.edu



Mariane Maung, stagiaire en 2015-2016 et militante au Snés Créteil nous livre son témoignage sur la titularisation.

Bonjour, peux-tu te présenter rapidement ?

MM : Hello, je suis professeure d'anglais en poste au Collège Anatole France de Drancy depuis bientôt 2 ans.

Comment s'est passée ton année de stage ?

MM : Mon année de stage a commencé sans tuteur mais elle s'est très bien passée puisque j'ai été plutôt débrouillarde !

Qu'est-ce qui a fait que tu t'es retrouvée à passer devant le jury ?

MM : L'heure d'inspection ne s'est pas bien déroulée, j'ai voulu trop en faire et je me suis retrouvée face à une classe muette... Le comble pour un cours de langue vivante. J'ai aussi perdu mes moyens face à l'inspectrice lors de l'entretien qui a suivi l'observation.

Comment s'est passé ton entretien avec le jury ?

MM : Avec du recul, je peux dire que l'entretien s'est bien passé. Je me suis défendue et ne me suis pas laissée abattre sous la pression.

Comment t'étais-tu préparée à l'entretien ?

MM : Un camarade du SNES m'a rassurée et préparée à l'entretien. Nous avons analysé les différents rapports et mis en lumière autant les points négatifs que positifs. J'étais chargée à bloc, merci à lui !

Quel conseil donnerais-tu aux stagiaires qui seront dans ton cas ?

MM : Ne lâchez rien, défendez-vous et montrez ce dont vous êtes capables tout étant professionnels. Et puis surtout, syndiquez-vous ! Le SNES a vraiment été d'une aide précieuse pendant mon année de stage et même après.